Tarifs & Barèmes

- Tarifs pour la saison 2026/2027
- Barème des officiels
- Adresses à retenir

CLUBS RECEVANTS

TRANSMETTEZ VOS FEUILLES DE MATCH
DÈS LA FIN DE LA RENCONTRE AVEC LA TABLETTE

En cas de difficultés : https://fmi.fff.fr/assistance

Tarifs pour la saison 2026/2027

Cotisations District - membres
(Art. 3 et 4 RI District)

Membre individuel	20 €
Membre d'honneur	170 €
Membre bienfaiteur	1.700 €

Cotisations District - clubs
(Art. 2 RI District + Art. 17 RG District)

Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs	300 €
Clubs disputant les championnats de Ligue, ainsi que D1 et D2	100 €
Clubs disputant les autres championnats de District	40 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Football d'Animation, Futsal ou Loisirs	30 €
Nouvelle affiliation ou reprise d'activité (dépôt initial aux frais de démarrage)	1000 €

Cautionnements
(Art. 18 RG District)

Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs, de Ligue et de District	500 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Féminines et/ou Futsal	200 €

Participation aux frais de gestion
(Art. 19 RG District)

Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs	600 €
Clubs disputant les championnats de Ligue	550 €
Clubs disputant les championnats de D1 et D2	500 €
Clubs disputant les championnats inférieurs à la D2	360 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Féminines	200 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Jeunes	120 €
Clubs disputant uniquement les compétitions du Football d'Animation	120 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Futsal ou Loisirs	30 €

Droits d'engagement en championnats - Seniors / Féminines / Futsal / Loisirs
(Art. 20 RG District)

D1 et D2	90 €
D3	70 €
D4 et niveaux inférieurs	50 €
Féminines	35 €
Futsal	20 €

Droits d'engagement en coupes - Seniors / Féminines / Futsal

(Art. 20 RG District)

Coupe Gard-Lozère Seniors	
- clubs des championnats nationaux	550 €
- clubs des championnats de Ligue	300 €
- clubs de D1 et D2	170 €
- clubs autres séries	50 €
Coupe André-Granier	50 €
Coupes Féminines	30 €

Droits d'engagement en compétitions - Jeunes et Féminines

(Art. 20 RG District)

Championnat D1 (U19/U17/U15)	40 €
Autres niveaux (U19/U17/U15)	35 €
Coupe Gard-Lozère (U19/U17/U15)	40 €
Championnats de Foot à 8 (U17/U15/U15F)	25 €
Championnats Territoire	40 €

Droits d'engagement - Football d'animation

(Art. 20 RG District)

Championnats U13 à 8	30 €
Festival Foot U13 à 8 et Challenge Jean-Pierre Roux U12 à 8	30 €
Championnats U12 à 8	30 €
Plateaux U10 - U11	30 €
plateaux U6 - U9	20€
Futsal Jeunes	5 €

Frais de dossiers

Demande de remise de peine	130 €
Visite pour homologation de terrain *(Art. 61 RG District)*	60€
Droit de confirmation de réserve d'avant-match *(Art. 36 RG District)*	30 €
Droit de confirmation de réclamation d'après-match *(Art. 37 RG District)*	55 €
Droit d'évocation devant la Commission compétente *(Art. 38 RG District)*	55 €
Frais de procédure en appel	130 €
Droit d'ouverture de dossier disciplinaire *(Art. 56 RG District)*	20 €

Amendes

Feuille de match papier adressée hors délai (Seniors / Jeunes à 11) (Art. 53 et 72.4 RG District)	50 €
Feuille de match ou de plateau adressée hors délai (U6 à U13) *(Art. 53 et 72 RG District)*	30 €
Feuille de match ou de plateau incomplète (arbitre et/ou éducateur responsable et/ou dates de naissance et/ou numéro de licence non renseigné(s)) (U6 à U13) *(Art. 53 et 72 RG District)*	10 €/ Infraction
Non utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) *(Art. 53 et 72 RG District)*	100 €
Non transmission de la FMI par le Club recevant le jour de la rencontre *(Art. 53 et 72.3 RG District)*	25 €
Non transmission de la FDM par le Club recevant le jour de la rencontre *(Art. 53 et 72.3 RG District)*	100 €

Absence à une réunion de rentrée ou d'information rendue obligatoire par le Comité de Direction	80 €
Absence à l'Assemblée Générale	
- dans un rayon de moins de 30 km	100 €
- dans un rayon de 30 à 100 km	60 €
- dans un rayon de plus de 100 km	40 €
- Non retrait d'une récompense District	50 €
Frais de discipline, avertissement *(Art. 56 RG District)*	17 €
Exclusion *(Art. 56 RG District)*	30 €
Participation au match d'un licencié suspendu	200 €
Fraude *(Art. 52 RG District)*	350 €
Falsification de document officiel	350 €
Retrait d'une équipe après la date limite d'engagement *(Art. 59 RG District)*	200 €
Désengagement d'une équipe après parution sur le site du District (Football d'Animation)	80 €
Non respect des engagements obligatoires *(Art. 9 RG District)*	60 €
absence de surclassement - mixité *(Art. 49 RG District)*	60 €
Non respect de la catégorie d'âge	30 €/ Infraction
Inscription sur une feuille de match d'une personne non licenciée *(Art. 51 RG District)*	50 €/ Infraction
Non présentation de la licence (par licence manquante, à partir du 01/11 de la saison)	5 €
Participation d'un joueur à plus d'une rencontre au cours de deux jours consécutifs *(Art. 50 RG District)*	85 €
Utilisation d'un joueur d'un autre club sans autorisation	60 €
Accusation sans preuve *(Art. 40 RG District)*	50 €
Non comparution à une instance après convocation (par personne convoquée) *(Art. 31 RG District)*	35 €
Absence de désignation de l'éducateur ou entraineur diplômé *(Art. 10 bis RG District)*	30 €
Absence de l'éducateur ou entraineur diplômé sur le banc de touche *(Art. 10 ter RG District)*	30 €
Absence de Rapport Discipline	35 €
Absence non justifiée devant une commission d'un officiel régulièrement convoqué (non désignation)	1 Match
Absence ou retard d'un rapport d'officiel (non désignation)	1 Match

Forfait simple
(Art. 24 RG District)

D1, D2 et D3	100 €
Autres séries de Foot à 11	80 €
Foot à effectif réduit	30 €
Coupes	50 €
Indemnité à verser au club adverse (D1, D2 et D3)	100 €
Indemnité à verser au club adverse (autres séries de Foot à 11)	40 €

Forfait général
(Art. 25 RG District)

Seniors et Jeunes à 11	200 €
Foot à effectif réduit	80 €
Indemnité à verser au club adverse (D1, D2 et D3)	100 €
Indemnité à verser au club adverse (autres séries de Foot à 11)	40 €

Taux de l'indemnité kilométrique *(Art. 26 RG District)*

Prix du kilomètre, trajet simple le plus court	3 €

Déplacement des officiels devant les Commissions *(Art. 32 RG District)*

Prix du kilomètre, trajet simple le plus court	0,446 €

Amendes disciplinaires
(Art. 56 RG District)

Les licenciés

Référence règlementaire	Montant
Manquement à l'éthique sportive : demande de retrait d'une sanction, propos sur les réseaux sociaux	150 €

Les joueurs

Référence règlementaire	À l'encontre d'un officiel *Montant*	À l'encontre d'un joueur – dirigeant – public *Montant*
Art. 3	-	17 €
Art. 4	17 €	17 €
Art. 5	17 €	17 €
Art. 6	75 €	34 €
Art. 7	75 €	34 €
Art. 8	80 €	80 €
Art. 9	250 €	250 €
Art. 10	85 €	75 €
Art. 11	85 €	75 €
Art. 12	150 €	100 €
Art. 13.1	100 €	75 €
Art. 13.2	150 €	75 €
Art. 13.3	200 €	Rencontre pendant action de jeu : 90 € Rencontre hors action de jeu : 100 € Hors rencontre : 150 €
Art. 13.4	250 €	Rencontre pendant action de jeu : 120 € Rencontre hors action de jeu : 150 € Hors rencontre : 250 €

Les autres licenciés

Référence règlementaire	À l'encontre d'un officiel *Montant*	À l'encontre d'un joueur – dirigeant – public *Montant*
Art. 4	17 €	17 €
Art. 5	17 €	17 €
Art. 6	75 €	75 €
Art. 7	75 €	75 €
Art. 8	90 €	90 €
Art. 9	250 €	250 €
Art. 10	100 €	100 €
Art. 11	100 €	100 €
Art. 12	150 €	100 €
Art. 13.1	120 €	100 €
Art. 13.2	150 €	150 €
Art. 13.3	200 €	150 €
Art. 13.4	250 €	200 €

Barème des officiels 2026/2027

Barème des frais de déplacements et d'indemnités diverses
pour les arbitres du District Gard-Lozère
Le contrôle de la distance se fait avec www.viamichelin.fr *(distance la plus courte de votre itinéraire)*

Frais de déplacement des officiels

Pour les arbitres : 0,446€ / km aller et retour à compter du 81ème kilomètre A/R (hors Alès-Ville)

Pour les autres officiels : 0,446 € / km aller et retour (barème fédéral), sans minimum

Indemnité de formation et d'équipement (pour les arbitres)

SENIORS

Arbitre central (D1 et D2)	82 €
Arbitre central (séries inférieures)	77 €
Arbitre assistant (toutes séries)	63 €

COUPE GARD-LOZÈRE SENIORS ET ANDRÉ-GRANIER

Arbitre central	82 €
Arbitre assistant	63 €

U19

Arbitre central	67 €
Arbitre assistant	57 €

U17 À 11, U15 À 11, FÉMININES SENIOR A 11

Arbitre central	61 €
Arbitre assistant	54 €

U17 À 8, U15 À 8, U13

Arbitre	57 €

U17F À 8, U15F À 8, FEMININE SENIOR A 8

Arbitre	57 €
Arbitre assistant	54 €

COUPES JEUNES ET FÉMININES

Arbitre central	67 €
Arbitre assistant	57 €

FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Arbitre (pour le plateau)	56 €

ARBITRES STAGIAIRES & JEUNES ARBITRES

Arbitre	52 €

DELEGUES ET OBSERVATEURS 36 €

Adresses à retenir

Fédération Française de Football
M. le Directeur Général, 87 boulevard de Grenelle, 75738 PARIS cedex 15
Tél. : 01.44.31.73.00 - Fax : 01.44.31.73.73
Président : M. Philippe DIALLO

Ligue de Football d'Occitanie
M. le Secrétaire Général, BP 95140, 34073 MONTPELLIER cedex 3
Tél. : 04.67.15.95.30 - Fax : 04.67.64.92.44
Président : M. Arnaud DALLA-PRIA

District Gard-Lozère de Football
M. le Secrétaire Général, 34 rue Séguier, 30020 NÎMES cedex 1
Tél. : 04.66.36.96.96 - Fax : 04.66.67.40.01
Président : M. Fernand D'ANNA

District de l'Aude de Football
M. le Secrétaire Général, 7 rue Haute, 11000 CARCASSONNE
Tél. : 04.68.47.39.60 - Fax : 04.68.71.64.80
Président : M. Pierre MICHEAU

District de l'Hérault de Football
M. le Secrétaire Général, ZAC Pierrevives, 66 Esplanade de l'Égalité, BP 7250, 34086 MONTPELLIER cedex 4
Tél. : 04.67.15.94.40 - Fax : 04.67.15.94.59
Président : M. David BLATTES

Antenne Départementale du Football en Lozère
M. le Secrétaire Général, ZA d'Alteyrac , 48000 Le Chastel Nouvel
Tél. : 04.66.65.33.24 - Fax : 04.66.47.96.36
Président : M. Giovanni PERRI

District des Pyrénées-Orientales de Football
770. Avenue D'Argeles, 66100 PERPIGNAN
Tél. : 04.68.54.61.11 - Fax : 04.68.54.30.69
Président : M. Éric WATTELLIER

Direction Départementale de la Cohésion Sociale Mission « Sport et accueil de loisirs »
Mas de l'Agriculture, 1120 route de Saint-Gilles, BP 39081, 30972 NÎMES cedex 9
Tél. : 04.30.08.61.20 - Fax : 04.30.08.61.21
Site : http://www.ddjs-gard.jeunesse-sports.gouv.fr

Direction Départementale de la Cohésion Sociale Service « Jeunesse, Sports, Éducation Populaire »
Cité Administrative, 9 rue des Carmes, 48000 MENDE
Tél. : 04.30.08.61.20 - Fax : 04.30.08.61.21
Site : http://www.lozere.gouv.fr - Courriel : ddcspp@lozere.gouv.fr